

Alors, sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Plumb, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, vendredi prochain.

L'honorable M. Lacoste, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N^o 8,
Mercredi, 11 février, 1883.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son cinquième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De la Banque d'Epargnes eMines Albion, demandant qu'il soit passé un acte pour proroger de dix années l'acte 37 Vi., ch. 64, intitulé : "Acte concernant la Banque d'Epargne des Mines Albion" ;

De la compagnie du chemin de fer du Sud, du Canada, et de la compagnie du chemin de fer d'Erié à Niagara, demandant un acte qui confirme les droits et privilèges accordés aux compagnies et qui étende le délai fixé pour la construction des lignes et embranchements mentionnés dans leurs actes d'incorporation ;

De la banque Fédérale du Canada, demandant un acte pour réduire son capital-actions et pour d'autres objets ;

De la compagnie du chemin de fer du Sud, du Canada, et de W. H. Vanderbilt et autres, directeurs provisoires de la compagnie du pont et du tunnel de la rivière Ste-Claire, demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de prolonger le délai dans lequel les travaux de cette dernière compagnie doivent être commencés et achevés ;

Votre comité recommande que le délai fixé pour la présentation des bills privés au Sénat, soit prolongé au jeudi, vingt-six du courant.

Le tout respectueusement soumis.

A. LACOSTE,
Président.

Alors, sur motion de l'honorable M. Lacoste, secondé par l'honorable M. Ogilvie, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Kaulbach a présenté à la Chambre, un bill intitulé : "Acte pour faire droit à Georg Louis Emil Hatzfeld."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Kaulbach, secondé par l'honorable M. Macdonald, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois le jeudi vingt-sixième jour de février courant et qu'avis de cette lecture soit affiché aux portes de la Chambre ; que les sénateurs soient notifiés d'être présents, et que le dit Georg Louis Emil Hatzfeld soit entendu par son conseil, à la dite seconde lecture, sur la vérité des allégations du dit bill, et que copie du dit bill soit signifiée à Anna Maria Hatzfeld et qu'avis soit donné à celle-ci de la dite seconde lecture, ou qu'il soit produit des preuves suffisantes de l'impossibilité de lui donner cet avis, et qu'il lui soit permis en même temps d'être entendue par son conseil pour faire valoir les raisons qu'elle peut alléguer contre le dit bill.

Que le dit Georg Louis Emil Hatzfeld comparaisse devant cette Chambre, jeudi, le vingt-sixième jour de février courant, pour être interrogé, à la seconde lecture du dit bill, si la Chambre le juge à propos, afin de constater s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte de sa part, relativement à l'adultère que pourrait avoir